

du 10 Février 1969

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DU GOUVERNEMENT,

- VU la Proclamation du 17 juillet 1968, approuvée par le référendum du 28 juillet 1968 ;
- VU la Loi n° 64-17 du 11 août 1964, sur l'organisation municipale ;
- VU le Décret n° 230/PR du 31 juillet 1968, portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 234/PR-SGG du 16 août 1968, déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 41/PC-SGG du 16 avril 1964, fixant la liste des emplois ou charges pour lesquels la nomination est laissée à la discrétion du Gouvernement ;
- VU le Décret n° 335/PR-SGG du 25 octobre 1968, notamment son article 9 ;

D E C R E T E :

Article 1er - Mr Moussa BABONI BARKA, Sous-Préfet de Djougou, est nommé Chef de la Circonscription Urbaine de Djougou cumulativement avec ses fonctions actuelles.

Article 2 - Le présent décret sera publié au Journal Officiel./-

Fait à COTONOU, le 10 Février 1969

par le Président de la République,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de l'Economie et
des Finances,


Stanislas Yédomon KPOGNON


Emile-Derlin ZINSOU

Ampliations :

PR 4 - SGG 4 - DAI 4 - SGPR 2 -
CS 6 - IAA 1 - Gde Chanc. 1 -
DGAJL 2 - DEP 2 - Dtion Stat. 2 -
SGM 10 - DN 1 - DCOT 1 - DP 2 -
DSN 2 - Préfet Atakora 2 - JORD 1 -
Circ. Urb. Djougou 2 - Intéressé 1 -
Ministères 10 - S/Préfet Djougou 1 -